

Petit guide de la validation de la première année

Filière franco-allemande

Année 2024-2025

La **maquette de première année de FIFA** se présente comme dans le tableau ci-dessous, avec des enseignements regroupés en « blocs thématiques » :

SEMESTRE 1				SEMESTRE 2			
	Type	Volume	Crédits		Type	Volume	Crédits
ECONOMIE - 10 ECTS							
Fondements économiques d'une société ouverte	CM	24	2	Théories du capitalisme	CM	24	2
Economie - théories et politiques 1	Conf	18	3	Economie - théories et politiques 2	Conf	18	3
DROIT - 10 ECTS							
Droit constitutionnel : Institutions politiques comparées	CM	24	2	Droit constitutionnel : la Vème République	CM	24	2
	Conf	18	3		Conf	18	3
HISTOIRE - 10 ECTS							
Modernisation politique en Europe : 1814-1914	CM	24	2	Société, culture et impérialisme en Europe au XIXème siècle	CM	24	2
	Conf	18	3		Conf	18	3
SCIENCE POLITIQUE - 10 ECTS							
L'ordre politique	CM	24	2	La vie des idées politiques	CM	24	2
Introduction à la science politique	Conf	18	3	Introduction à la science politique	Conf	18	3
ENJEUX CONTEMPORAINS - 8 ECTS							
Courants et débats sociologiques en Europe	Conf	18	2	Courants et débats sociologiques en Europe	Conf	18	2
Relations franco-allemandes depuis 1945	Conf	18	2	Histoire des relations franco-allemandes depuis 1949	Conf	18	2
LANGUES ET CIVILISATIONS - 12 ECTS							
LV1 Méthodologie en langue allemande/française	Conf	24	3	LV1 Méthodologie en langue allemande/française	Conf	24	3
LV1 Actualité en langue allemande/française	Conf	24		LV1 Actualité en langue allemande/française	Conf	24	
LV2 Anglais	Conf	24		LV2 Anglais	Conf	24	
Autres crédits (hors moyenne)							
Langue vivante 3 (choix libre, crédit supplémentaire)	Conf		1	Projet professionnel et carrières	Conf		1
				Langue vivante 3 (choix libre, crédit supplémentaire)	Conf		1

Remarque :

Par rapport à la maquette de première année de la filière générale, seules changent certaines matières enseignées dans le bloc « Enjeux contemporains » (2 conférences de méthode annuelles « Courants et débats sociologiques en Europe » et « Histoire des relations franco-allemandes depuis 1945 », en lieu et place de 4 cours magistraux semestriels), ainsi que l'horaire renforcé en LVA (allemand ou FLE).

Voici résumées les règles de validation exposées dans le règlement des études

(règlement disponible sur le site internet de Sciences Po Lille : https://www.sciencespo-lille.eu/sites/default/files/u8396/reglement_des_etudes_2024_2025_adopte_ca_du_16_avril_2024.pdf)

En première année, le **jury de délibération** est placé sous la présidence de la responsable de la première année (Dorothee Reignier). Le jury est ouvert à l'ensemble des enseignantes et des enseignants de l'année. Le jury est souverain. Il valide, peut modifier ou suppléer toute note. Celles-ci ne sont définitives qu'une fois délibérées en jury.

La **validation de l'année** repose sur des évaluations de contrôle continu (qui concerne les conférences de méthode) et des évaluations de contrôle final (qui concernent les cours magistraux). Ces évaluations se font sous la forme de lettres, selon la correspondance suivante :

A	Excellent
B	Acquis
C	En cours d'acquisition
D	Non acquis
E	Non accepté (copie blanche, plagiat, fraude, absences injustifiées)

Pour valider votre année, vous devez obtenir **60 ECTS** ; ces ECTS sont affectés à chaque enseignement selon les indications portées dans la maquette.

La compensation et la validation se font par blocs thématiques et entre les deux semestres. La validation du bloc d'économie se fait par exemple par compensation entre évaluations des cours magistraux et des conférences de méthode d'économie, entre les semestres 1 et 2. Au sein de chaque bloc, l'obtention d'un « E » ou de deux « D » (voire plus) pour un type d'enseignement invalide le bloc. En l'absence de « E » et avec au maximum un « D », le bloc est validé ainsi que l'ensemble des crédits qui y sont rattachés.

Les différents blocs ne se **compensent pas entre eux, il faut donc tous les valider (6 blocs sur 6) !**

Si à l'issue de la délibération de première session, vous ne validez pas un bloc, vous passez une épreuve de deuxième session (session de rattrapage) pour ce bloc. Le format de l'épreuve de deuxième session est déterminé par le ou la responsable de la discipline ; il s'agit d'une épreuve globale pour l'ensemble du bloc, sauf pour le bloc Enjeux contemporains, dans lequel vous repassez seulement la matière non validée.

À l'issue de la deuxième session, le jury délibère à nouveau sur le cas des étudiantes et des étudiants qui ne valident toujours pas tous les blocs et qui ne totalisent donc pas 60 crédits. Il décide, en fonction d'une appréciation générale, de l'ajournement définitif (valant exclusion) ou du redoublement.

[À noter qu'un seul redoublement est autorisé au cours de la scolarité.]

Remarques :

- L'enseignement **Projet professionnel et carrière** (S2) et la validation d'une troisième **langue vivante** (possible au S1 et au S2) permettent d'obtenir chacun un crédit supplémentaire, pris en compte par le jury en cas de difficulté ou pour permettre l'obtention d'une mention.
- **En langues** (LVA et LVB), l'obtention de D au premier semestre ne bloque pas la validation du bloc de Langues et civilisations. C'est le **niveau atteint au second semestre** qui compte.
- **L'obtention d'un « E »** à la première session impose obligatoirement de la session de rattrapage, l'obtention d'un « E » en session de rattrapage interdit le passage en deuxième année.
- Le jury peut attribuer des **mentions** (*Summa cum laude* et *Magna cum laude*) en fonction du nombre de A et de B obtenus.
- **Absences aux examens** : lorsque l'absence est justifiée, elle est comptabilisée comme un « D ». Si dans ces conditions, le bloc est validé, vous n'avez pas à repasser d'épreuve de rattrapage. Si le semestre n'est pas validé, vous passez l'épreuve de rattrapage du bloc. Lorsque l'absence est injustifiée, elle équivaut à un « E » : vous repassez obligatoirement l'épreuve de rattrapage du bloc.

[À noter par ailleurs que les absences en galop doivent elles aussi être justifiées.]

En résumé :

- **Début mars** : collecte des notes des examens du semestre 1 (première session) et affichage. Ces notes sont indicatives (car non délibérées).
- **Mi-juin** : délibération du jury de première année pour l'ensemble de l'année (prenant en compte les premières sessions du semestre 1 et du semestre 2) puis affichage des résultats pour l'ensemble de l'année.
- **Fin juin** : session de rattrapage pour les blocs non validés.
- **Mi-juillet** : délibération du jury de première année pour l'ensemble de l'année (deuxième session) et affichage des résultats définitifs.

Consultez régulièrement vos adresses @sciencespo-lille.eu !

Les informations de calendrier seront précisées, développées et actualisées tout au long de l'année.